

## H. --- CHRONIQUES

### EAUX ET FORETS ET CONSERVATION DES SOLS

RAPPORT D'ACTIVITE — ANNEE 1957

#### I. Equipement et mise en valeur du domaine forestier

*1°) Exploitation des forêts et du domaine alfatier. Production. Rendement.*

Le domaine forestier du royaume, géré par l'administration des eaux-et-forêts, produit des bois d'œuvre et d'industrie, des bois de feu, des lièges, des produits tannants et de l'alfa.

*Bois d'œuvre et d'industrie.*

Les ressources locales en bois d'œuvre sont limitées, car les futaies ne représentent qu'une faible part de boisements. Elles sont constituées par le cèdre du Moyen Atlas et, pour une part bien moindre, par quelques peuplements de chêne vert et de chêne zéen de montagne, et de petites taches de pin maritime.

Le cèdre est exploité, d'une part, par des scieries installées au nombre d'une douzaine dans la région comprise entre Azrou, Itzer et Khenifra, qui fournissent des débits normaux, d'autre part, par des bucherons qui produisent des madriers équarris et débités en forêt à la hache et à la scie de long. Cette dernière production, qui entraîne un sérieux gaspillage de matière, se justifie encore dans les secteurs difficilement accessibles aux camions et pour les bois de trop gros calibres ou trop fortement tarés pour que leur transport en grumes jusqu'aux scieries soit rentable.

En 1957 il a été sorti de forêt environ 22.500 mètres cubes de grumes de cèdre (21.000 en 1956), lesquelles ont été débitées par les scieries mécaniques et ont fourni 10.000 m<sup>3</sup> de sciages divers (12.000 en 1956). Le travail des scieurs de long a produit environ 10.700 m<sup>3</sup> de bois de cèdre équarris en forêt (17.500 en 1956).

Les autres essences représentent environ 1.100 m<sup>3</sup> (2.800 en 1956) de grumes de sciage, d'où ont été tirés 480 m<sup>3</sup> environ de sciages (775 en 1956), en particulier des traverses de chemin de fer à voie normale et des traversines largement utilisées par les chantiers de barrages et les entreprises minières; 650 m<sup>3</sup> (400 en 1956) de bois équarris à la hache ont, en outre, été produits, principalement dans les forêts de thuya.

Dans l'ensemble, le Maroc a fourni en 1957 environ 33.000 m<sup>3</sup> de bois équarris ou sciés, contre 30.500 m<sup>3</sup> en 1956.

La production de bois d'œuvre se réduit à la possibilité de la cédraie ce qui préoccupe les exploitants forestiers et les scieurs encore largement suréquipés,

malgré la diminution des entreprises par rapport à 1955. En outre les besoins du pays sont voisins de 200.000 m<sup>3</sup> équarris ou sciés, soit cinq fois la production locale.

La forêt marocaine fournit une quantité appréciable de bois de mine de petite dimension (950 m<sup>3</sup> en 1957 et 2.700 en 1956) surtout constitués par de l'eucalyptus. Les mines importent cependant du Portugal des bois longs qui requièrent une excellente qualité technique (bois de soutènement).

Des mêmes coupes d'eucalyptus on tire des perches, des poteaux et des échelas dans les cimes des arbres ou les tiges dominées.

Mais la production principale provenant des plantations d'eucalyptus tant domaniales que collectives ou privées, est le bois de pâte. Depuis deux ans l'usine de cellulose, installée à Sidi-Yahya-du-Rharb, a stocké les bois nécessaires à sa production de 1958 (15.000 tonnes de pâtes). Son approvisionnement en 1958 atteindra 65.000 tonnes.

*Bois de feu.*

En 1957, 936.400 stères ont été exploités dont 350.300 stères pour le bois de chauffage, le reste ayant fourni 575.000 qx. de charbon de bois; il avait été exploité 920.000 stères en 1956.

Il est probable que la production et la consommation se stabiliseront à ce chiffre. La concurrence des carburants liquides dans les villes est compensée par l'accroissement de la population surtout rurale qui reste traditionnellement attachée aux combustibles ligneux.

Les lièges sont la source des plus importantes recettes du domaine forestier. Cependant, les forêts de chêne-liège n'ont pas encore atteint leur pleine productivité.

Si les récoltes de liège de reproduction sont obligatoirement limitées aux sujets porteurs d'un liège d'âge suffisant, démasclés ou récoltés 10 ans auparavant, la levée du liège a porté sur la totalité des arbres exploitables et tous les produits de l'année ont été débarrassés et rassemblés sur dépôts pour la vente. L'adjudication de décembre 1957 a porté sur 84.000 qx. de liège de reproduction contre 42.000 qx en 1956 et 34.000 qx de lièges mâles sur dépôts contre 12.500 qx en 1956.

Il convient d'ajouter à cette production le liège mâle provenant des coupes de chêne liège et du ramassage des quantités gisantes en forêt (117.000 qx en 1957 et 152.000 qx en 1956).

*Produits tannants.*

Les forêts produisent deux catégories principales de tannins qui approvisionnent l'industrie locale : le tanin de chêne-liège, produit secondaire des coupes de bois et le tanin d'acacia, issu des plantations privées du Rharb. Comme il était prévu, la production de ces derniers fléchit depuis quelques années : 1952 : 1.300 T ; 1953 : 665 T ; 1954 : 630 T. Ces récoltes correspondent aux plantations réduites des années de guerre. Mais dès 1955 (850 T) le résultat de la reprise des plantations se fait sentir et s'accroît par la suite (1956 : 1.300 T ; 1957 : 2.140 T.)

Le tanin de chêne-liège alimente les tanneries artisanales : en 1953 : 1.575 T ; en 1954 : 2.600 T. La production baisse ensuite : en 1955 : 1.400 T ; en 1956 : 1.250 T et en 1957 : 850 T. Un faible tonnage est exporté.

*Alfa.*

Malgré l'insuffisance de l'équipement des nappes alfatières en voies d'accès et en points d'eau, qui constitue une tâche immense en raison de l'étendue des surfaces couvertes d'alfa (2.660.000 ha) et des conditions d'existence très dures sur les hauts plateaux, malgré le déficit de main-d'œuvre de récolte, un accroissement remarquable de la production a été constaté au cours des dernières campagnes. Elle fut de 32.350 tonnes d'alfa vert en 1949-1950, de 46.600 tonnes en 1950-1951 de 59.800 tonnes en 1951-1952, de 56.000 en 1952-1953, de 80.000 tonnes en 1953-1954, 77.500 tonnes en 1954-1955 ; 55.400 en 1955-1956 et 92.500 en 1956-1957.

Pour assurer le développement de cette importante ressource, les travaux de chemins et d'aménagements de points d'eau se poursuivent activement. Certaines sociétés, concessionnaires de lot de récolte, ont réalisé de leur côté, des efforts fructueux dans le même sens. Ces mesures sont favorablement accueillies par la main-d'œuvre dont l'insuffisance et l'instabilité est un obstacle sérieux à l'accroissement de la récolte.

La campagne 1957-1958 portera les fruits de cette mise en valeur intense et constituera un record puisque les prévisions approchent de 200.000 tonnes d'alfa vert.

*2°) Situation actuelle du marché des produits forestiers.*

L'étude de la production forestière doit être complétée par celle du marché qu'elle approvisionne et par l'activité des industries qui l'utilisent.

Les fluctuations économiques se répercutent fidèlement sur la production et en définitive sur les recettes de l'Etat. Cette étude portera successivement sur la situation économique actuelle des bois d'œuvre et d'industrie, des combustibles ligneux, des lièges et de l'alfa.

**1. — BOIS D'ŒUVRE ET D'INDUSTRIE***Bois d'œuvre.*

On peut considérer que la production des forêts marocaines correspond au cinquième des besoins du pays. Ces besoins se sont accrus jusqu'en 1955 dans des proportions considérables ; ils ont, pour des raisons compréhensibles, puisqu'ils représentent en grande

partie l'activité du bâtiment, sensiblement diminué depuis deux ans.

En 1957, 132.500 m<sup>3</sup> de bois équarris, en grumes ou sciés de toutes essences ont été importés, contre 142.000 en 1956 et 180.000 en 1955.

Sur les 132.500 m<sup>3</sup> de bois équarris, en grumes ou sciés importés en 1957, la part la plus importante revient aux résineux avec 83.000 m<sup>3</sup> soit 62,5 % des bois importés. La comparaison pour les bois d'essences feuillues fait ressortir une importation de 41.000 m<sup>3</sup> de sciages de bois équarris ou sciés et de 2.500 m<sup>3</sup> de bois en grumes auxquels s'ajoutent les bois tropicaux (6.000 m<sup>3</sup> d'okoumé).

*Bois d'industrie.*

Dans cette catégorie c'est en bois de mine que les besoins sont les plus importants. Le Maroc n'est susceptible de fournir que les bois de petites dimensions. Les bois longs en raison de la qualité exigée proviennent de l'étranger. Ces besoins croissent chaque année : estimés à 50.000 m<sup>3</sup> en 1950 ils atteignent 62.000 en 1954. 116.000 m<sup>3</sup> sont importés en 1957 (111.000 m<sup>3</sup> de France et 5.000 du Portugal). Ces importations reflètent le développement de l'activité minière du Maroc.

Il faut signaler également les traverses parmi les bois d'industrie. Le Maroc ne fournit pratiquement que les traversines utilisées par les grands chantiers d'entreprise ou sur les voies de raccordement. Il a été importé en 1957 environ 1.700 m<sup>3</sup> de traverses d'origine métropolitaine contre 3.250 pour l'année 1956.

Notons enfin que le Maroc doit importer la presque totalité des poteaux, type industrie, dont il a besoin (3500 m<sup>3</sup> en 1957) la production locale étant peu importante et ne fournissant que des poteaux de petite longueur et de médiocre qualité.

**2. — COMBUSTIBLES LIGNEUX**

La consommation du Maroc en combustible ligneux est, au contraire, de celle des bois d'œuvre, aisément satisfaite par la forêt. D'ailleurs l'emploi des combustibles minéraux et liquides s'étend régulièrement en particulier dans les villes et compense ainsi l'accroissement de la consommation.

En 1957 on a exploité 936.400 stères dont 350.300 comme bois de chauffage, le reste ayant fourni 575.000 quintaux de charbon de bois. Ces chiffres confirment depuis 1950, la stabilité de l'utilisation qui oscille, pour le charbon de bois, entre 50 et 75.000 tonnes et, pour le bois de chauffage entre 140 et 170.000.

Le résultat de cette situation est double. D'une part, le capital ligneux des forêts locales peut être préservé, D'autre part, les quantités de bois sur pied mises en vente annuellement peuvent être calculées de manière à couvrir largement la demande et par conséquent peser sur les prix.

L'approvisionnement du pays, pris dans son ensemble ne présente donc aucune difficulté.

Il en subsiste une toutefois sur un point car, pour reconstituer les zones de plaine surexploitées, il est nécessaire d'entreprendre l'exploitation des massifs de montagnes. Ils possèdent des réserves de bois importantes et les peuplements, arrivés à maturité, ne s'accroissent plus. Le recépage évitera la mort des boisements

par excès de vieillissement et créera de nouveaux bois qui reprendront leur croissance. Mais ces opérations sont subordonnées à l'ouverture de chemins. Les dépenses correspondantes seront compensées par les recettes provenant des coupes et par la valeur d'avenir des repeuplements régénérés.

### 3. — L I E G E S

En 1957, le Maroc a exporté 33.200 tonnes de produits bruts (liège de reproduction en planche, liège mâle, déchets de bouchonnerie) pour une valeur de 1.155 millions de francs, contre 25.300 tonnes pour 955 millions en 1956.

L'exportation de produits manufacturés (granulés, agglomérés mi-ouvrés et ouvrés, bouchons et rondelles) a atteint en 1957, 7.600 tonnes valant 1.075 millions de francs au lieu de 9.000 tonnes en 1956 pour 1.095 millions.

La production actuelle d'agglomérés mi-ouvrés (noirs) en liège expansé pur s'établit aux environs de 32 à 35.000 m<sup>3</sup> (4.500 tonnes), mais la capacité de production des usines est de l'ordre de 45.000 m<sup>3</sup> (5.800 tonnes). Ces usines produisent concurremment des granulés torréfiés; leur production atteint 2.500 tonnes mais pourrait être portée à 4.500 T. En outre il est préparé au Maroc 1.000 tonnes environ de granulés en liège naturel.

Les industries qui fabriquent des agglomérés ouvrés (blancs) produisent 150 T d'agglomérés en feuilles, 700 T de bouchons en liège aggloméré et 1.500 tonnes de rondelles en liège aggloméré. Ces chiffres correspondent à la capacité de production actuelle.

Les bouchonneries pourraient produire plus de 700 millions de bouchons mais en fabriquent à peine 150 millions. Concurrencé par les autres procédés de bouchage le bouchon en liège naturel s'exporte de plus en plus difficilement.

### 4. — A L F A

Les exportations d'alfa marquent une tendance accrue vers le débouché offert par la France depuis la

création d'une usine fabriquant de la pâte d'alfa à partir de la matière première en provenance du Maroc. La tendance du marché britannique étant au contraire de diminuer ses approvisionnements, il y a là une compensation heureuse pour la production alfatière.

En 1956, sur 61.225 tonnes d'alfa exportées, représentant 920 millions de francs, 39.150 tonnes étaient à destination de la Grande-Bretagne et 21.900 tonnes à destination de la France, le reste s'exportant sur d'autres pays comme l'Italie ou l'Espagne.

En 1957, sur 95.800 tonnes valant 1.420 millions de francs 66.000 tonnes ont été exportées sur la Grande-Bretagne, 24.800 sur la France et 5.000 sur l'Espagne.

On peut prévoir qu'il sera exporté, en 1958, environ 150.000 tonnes dont 60.000 sont destinées à l'industrie française; l'industrie britannique ne paraît pas être en mesure d'absorber plus de 70.000 tonnes d'alfa marocain. Le solde sera vraisemblablement absorbé par le marché espagnol.

L'évolution des cours marque depuis deux ans une relative stabilité. Sans parler des prix offerts par l'industrie française qui sont quelque peu artificiels puisque la société productrice d'alfa qui alimente le principal consommateur est une filiale de ce dernier, les achats par les industries britanniques se sont traités à 16 L/FOB Nemours la tonne d'alfa sec pendant le premier semestre 1956 et, après un léger fléchissement, à 14 L 5 en juillet 1956, les cours sont restés entre 15 et 16 L jusqu'à la fin du deuxième trimestre 1957. Le prix de 14 L à 14 L 5, pratiqué depuis juillet 1957, correspond exactement à la compensation que les Britanniques ont fait jouer sur leurs offres à partir de l'application d'une prime de 20% sur les exportations instituée par le gouvernement français.

A ce niveau le cours de l'alfa est, en raison des primes diverses dont bénéficient les exportateurs, encore suffisamment rémunérateur pour faciliter l'écoulement de la production de la dernière campagne en augmentation très sensible.

## II. Reboisement et repeuplement

Au cours de la campagne 1956-57 l'effort de reboisement s'est poursuivi et a porté principalement sur les plantations d'eucalyptus du Rharb et de la Mamora, destinées à l'industrie de la cellulose textile, dont la surface s'est accrue de 4.432 hectares.

Les plantations destinées à produire des bois d'œuvre et d'industrie, des combustibles ligneux, des écorces tannantes ou à fixer des dunes ont couvert 2.795 hectares.

La plupart de ces travaux ont été réalisés sur des terrains nus, de faible valeur économique.

Des repeuplements ont été faits également pour compléter des bois existants ou pour leur substituer des essences de plus grand rendement.

À la fin de la campagne précédente la surface boisée atteignait 68.381 hectares. Cette étendue de plantations anciennes ne se retrouve pas aujourd'hui: elle a diminué de 2.033 ha du fait d'exploitation régulière d'essences ne se régénérant pas naturellement (acacia

decurrens), de destructions intentionnelles ou accidentelles, d'échecs de plantations récentes.

Il s'en suit que la surface plantée ne s'est accrue que de 5.195 ha alors que 7.228 ha ont été reboisés ou repeuplés au cours de la campagne 1956-1957.

La répartition de ces surfaces par catégories de propriétaires ou d'essences est donnée par le tableau ci-après.

A ces chiffres arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1957, il faudrait ajouter ceux relatifs aux plantations de la campagne 1957-1958, laquelle en raison des pluies précoces de l'automne était très avancée au 31 décembre:

La superficie totale reboisée à l'issue de la campagne 1956-1957 soit 73.576 hectares est donc à majorer de près de 4.000 hectares.

Parallèlement un gros effort a été accompli dans les pépinières afin de pousser au maximum leur production, conformément aux directives gouvernementales:

La production totale des pépinières forestières de l'administration a atteint ainsi 9.650.000 plants dont 8.960.000 feuillus (principalement des eucalyptus) et 690.000 résineux divers, contre 7.650.000 plants en 1956 et 9.170.000 en 1955.

Ces plants ont été utilisés en majeure partie dans les reboisements réalisés par l'administration sur terres domaniales, collectives ou privées et en outre un excédent de 2.000.000 de plants a pu être mis gratuitement à la disposition des services publics pour la réalisation de plantations diverses, notamment celles effectuées au titre de la *semaine de l'arbre* sous le patronage du gouvernement.

Il est remarquable de constater que malgré le départ de très nombreux agents techniques l'administration a pu maintenir et même dans une certaine mesure accroître ses réalisations dans le domaine des reboisements: à l'issue de la campagne en cours le léger

retard accumulé à la faveur des troubles des deux années 1955 et 1956 aura été largement comblé et les prévisions des programmes réalisées. Il est bien évident que ces résultats n'ont pu être atteints que par suite d'un très gros effort du personnel en place à tous les échelons et que ce rythme de travaux ne pourra être maintenu que si la relève indispensable est assurée par les jeunes agents marocains en cours de formation.

En 1957 le financement de ces travaux a été assuré d'une part sur des crédits de la deuxième partie du budget — chapitre II — article 31 — à raison de 303 millions de francs, d'autre part sur les ressources du Fonds National Forestier à raison de 127 millions de francs.

Si le gouvernement désire voir se développer l'effort de reboisement dans le pays, comme il en a manifesté l'intention à plusieurs reprises, il est indispensable de prévoir à cet effet une dotation budgétaire accrue dans de fortes proportions.

SURFACES — Hectares —	TERRAINS DOMANIAUX			TERRAINS COLLECTIFS			TERRAINS PRIVES			TOTAL
	Euca-lyptus à bois	Essences à tanin	Autres essences	Euca-lyptus à bois	Essences à tanin	Autres essences	Euca-lyptus à bois	Essences à tanin	Autres essences	
Surfaces boisées en 1956 ....	17.670	807	13.410	6.657	413	1.489	22.294	4.250	1.391	68.381
Modifications intervenues ....	+ 68	+ 70	— 622	— 134	+ 16	— 230	— 157	— 803	— 241	— 2.033
Surfaces corrigées .....	17.738	877	12.788	6.523	429	1.259	22.137	3.447	1.150	66.348
		31.403	618		8.211			26.734		
Surfaces reboisées en 1956-57	2.905	42		1.745	34	65	1.638	121	60	7.228
		3.565			1.844			1.819		
Surfaces boisées à la fin de la campagne 1956-1957 ....	20.643	919	13.406	8.268	463	1.324	23.775	3.568	1.210	73.576
		34.968			10.055			28.553		

### III. Défense et restauration des sols

#### 1° — Généralités

Le service de la D.R.S. a pour mission :

a) d'aider les propriétaires particuliers, les collectivités et autres occupants de la terre, dans toutes les zones où le danger d'érosion aura été constaté, à retenir sur place le sol productif et à en tirer le maximum de rendement compatible avec son maintien ;

b) de protéger les agglomérations, ouvrages publics ou d'utilité publique et régions agricoles menacés contre les conséquences de plus en plus graves de l'érosion.

Le dahir du 12 jourmada II 1370 (20 mars 1951) et l'arrêté viziriel (décret) du 15 jourmada II 1370 (24 mars 1951) précisent les modalités de l'aide que l'Etat peut apporter aux propriétaires sous la forme d'exécution de travaux, de prêts (en nature ou en espèce) et de subventions.

A titre d'exemple les conventions librement souscrites du type suivant sont actuellement les plus répandues :

a) l'administration exécute en régie les travaux du sol ainsi que les semis, plantations et repiquages nécessaires ;

b) la dette du propriétaire, estimée forfaitairement avant les travaux, est ensuite arrêtée définitivement d'après la réussite des plants, semis et boutures ;

c) le remboursement commence lorsque les arbres entrent en production, ou que le pâturage réglementé peut être autorisé et les versements annuels, qui ne sont jamais supérieurs à la moitié du revenu, peuvent s'échelonner sur une période de 30 ans.

Dans le cas de plantations fruitières, les Marocains préfèrent contracter leurs dettes en fruits, c'est ainsi que la plantation d'un olivier sur banquette de D.R.S. revient de 28 à 35 kgs d'olives, celle d'un amandier de 1 kg 800 à 2 kg 200 d'amandes décortiquées, etc...

Enfin les textes prévoient la constitution de périmètre de D.R.S. créés par arrêtés viziriels (décrets) lorsque les circonstances l'exigent (mission de protection ci-dessus).

A l'intérieur de ces périmètres dits « périmètres obligatoires », des travaux peuvent être entrepris aux frais de l'Etat sans que les détenteurs du sol perdent leurs droits de propriété.

Ces travaux entraînent généralement pour eux un enrichissement, mais dans le cas où ils sont lésés, ils peuvent recevoir des indemnités.

2 — Techniques employées

Les techniques employées visent toutes à valoriser le fonds de manière à éveiller l'intérêt du propriétaire, tout en augmentant les ressources alimentaires du sol chaque fois que cela est possible. Ces techniques sont diverses. Toutefois, en matière de lutte contre le ruissellement sur les terrains en pente, la méthode la plus pratiquée consiste à ouvrir des banquettes en courbe de niveau ou en pente très faible, destinées à favoriser l'absorption de l'eau par le sol et dont les bourrelets sont généralement utilisés pour la plantation d'arbres fruitiers.

Entre les banquettes, sauf là où la pente générale du sol est trop forte pour le permettre sans danger, les propriétaires peuvent continuer à cultiver, leurs sillons étant à ce moment forcément parallèles aux banquettes et servant ainsi, pour le plus grand bien des récoltes, à assurer une meilleure absorption de l'eau de pluie.

Quand les espaces entre les banquettes sont en pente trop forte pour que le labour puisse être autorisé, ils sont constitués des prairies permanentes.

En matière de lutte contre l'érosion éolienne dans les grandes steppes de parcours, le problème des dunes littorales étant mis à part, les techniques d'amélioration ou de restauration pastorales varient avec l'état de dégradation plus ou moins avancé de la végétation et du sol.

Quand le nombre des bonnes espèces pastorales est encore suffisant, la mise en défens (totale ou différée) et la rotation du parcours assurent l'équilibre de l'opération, à condition toutefois de ne pas introduire des animaux en surnombre.

Lorsque les bonnes espèces ont disparu il est nécessaire de les réinstaller, en s'attachant à propager, par remis et repiquage, les plantes vivaces pouvant subsister sans exiger un réensemencement annuel par les graines.

Enfin, si le terrain est lui-même devenu plombé et imperméable, le travail du sol, en surface ou en profondeur, devient absolument nécessaire pour emmagasiner les réserves d'humidité indispensables à la réussite des ensemencements ou des repiquages.

Au cours de ces travaux, l'on réalise la plantation de bosquets ou de brise-vents, susceptibles de s'opposer à l'érosion éolienne, d'abriter les animaux contre les ardeurs du soleil et de fournir aux populations le bois qui leur fait défaut.

On complète l'opération par l'introduction d'épineux soit dans les brise-vents, soit dans les parcelles, qui servent de refuge et de centres de dispersion aux graines pour l'ensemble du parcours.

Mais dans tous les cas, il faut n'admettre à pâturer dans les parcours restaurés qu'un nombre d'animaux proportionné à la valeur du pâturage et c'est dans cette limitation que réside, en définitive, la plus grave difficulté à résoudre.

3 — Réalisations 1957

a) — Nombre de conventions passées pour exécution de travaux.

ANNEES	PROPRIETAIRES		Collectivités	Total	Superficie (ha)
	Marocains	Français			
Report 1956 .....	547	53	80	680	46.286
1957 .....	33	néant	néant	33	1.040
Totaux .....	580	53	80	713	47.326

b) — Nombre de périmètres obligatoires créés :

ANNEES	NOMBRE DE PERIMETRES PAR PROVINCES									Superficie (ha)
	Oujda	Taza	Fès	Rabat	Chaouia	Safi	Marra-kech	Agadir	Total	
Report 1956 .....	2	1	2	5	1	3	3	4	21	174.659
1957 .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux .....	2	1	2	5	1	3	3	4	21	174.659

c) — Superficies traitées (ha) :

NATURE DES TRAVAUX	Report 1956	1957	Totaux
I — Améliorations pastorales .....	14.150	1.242	15.392
II — Aménagement sylvo-pastoral .....	14.450	604	15.054
III — Travaux d'infiltration .....	12.900	150	13.050
IV — Plantations forestières .....	7.000	268	7.268
V — Plantations fruitières .....	9.750	960	10.710
VI — Banquettes céréalières .....	9.800	228	10.028
Totaux .....	68.050	3.452	71.502

d) — Plantations fruitières et forestières :

ANNEES	Oliviers	Amandiers	Figuiers	Vignes	Essences forestières
Report 1956 .....	382.663	193.745	59.484	174.873	3.680.320
1957 .....	69.873	42.771	828	35.394	869.618
Totaux .....	452.536	236.516	60.312	210.267	4.549.938

e) — Plantes pastorales.

ANNEES	Semis en place (kg)	Eclats de touffes et boutures (nombre)	Plants racinés en motte (nombre)
1956 .....	3.022	1.839.000	305.900
1957 .....	11.750	280.000	666.500

4" — Perspectives d'avenir.

La plupart des secteurs de D.R.S. ont subi des dommages et des destructions au cours des périodes troublées pendant lesquelles l'ordre et la discipline se sont relâchés en tribu.

L'installation de nouveaux agents techniques ou de surveillance marocains dans les maisons forestières, et l'importance qu'attache le gouvernement au respect et à la protection des travaux de D.R.S. ont déjà pour résultat une diminution sensible des délits constatés dans nos périmètres.

Enfin, justement soucieux de la conservation et de l'amélioration du capital sol de ce pays, le Ministre de l'Agriculture souhaite que les techniques préconisées par le service de la D.R.S. soient plus largement répandues et que les populations rurales, dont la quasi totalité vit de l'agriculture et qui représente plus de 75 % des habitants, soient plus directement associés, par leur travail et par leurs responsabilités, à la sauvegarde de leur patrimoine.

Dans ce but, de nouvelles mesures sont proposées qui font l'objet d'une étude approfondie à l'intérieur de ce ministère avant d'être soumises à l'approbation du gouvernement.

#### IV. Pisciculture

L'Administration des Eaux et Forêts a la charge de la pêche dans les eaux continentales ; elle contrôle à ce titre l'ensemble des eaux du domaine public terrestre, c'est-à-dire les cours d'eau, les lacs naturels et les lagunes ainsi que les grands plans d'eau artificiels d'El-Kanséra, de Sidi-Saïd Mâachou, de Daourat, d'Imfoute, du Nfiss, du Massa et de Bine-el-Ouidane auxquels vient de s'ajouter celui de Merchrâ-Homadi.

La faune ichtyologique du Maroc se réduisait, il y a seulement 30 ans, à trois espèces principales : l'Alose dans les grands fleuves de plaine, la Truite

commune dans les rivières de montagne et le Barbeau qui peuplait et peuple encore la plupart des eaux. Depuis, cette faune s'est enrichie de nombreuses espèces exotiques : truite arc-en-ciel, brochet, black-bass, perche, tanche, sandre, gardon carpe, écrevisses, etc... Ajoutons que des essais récents, sur les résultats desquels on ne peut encore se prononcer, ont pour but d'acclimater le Cristivomer dans les lacs de montagne et de valoriser certaines eaux à barbeaux avec le Huchon du Danube et le Capitaine.

Cet effort de mise en valeur du domaine fluvial

a été réalisé par l'Administration avec le concours actif de quelques sociétés de pêche. Dès 1923, un établissement de pisciculture, destiné à la production artificielle des salmonidés, a d'ailleurs été installé à Azrou. C'est dans cette Station et ses proches annexes créées depuis qu'est élevée la quasi-totalité des poissons déversés chaque année.

Ces quelques généralités rappelées, le bilan de l'exercice 1957 peut se résumer comme il suit :

1. Pisciculture (salmoniculture, ésoeculture et élevage de poissons blancs)

Bien que le personnel employé soit réduit (5 agents spécialisés) et que le Chef de la Station piscicole soit pris lui-même par d'autres tâches puisqu'il a la charge de l'importante Inspection forestière d'Azrou, malgré aussi un budget modeste (4.401.000 F pour l'ensemble des activités piscicoles), le Service de la pisciculture a tiré en 1957 le maximum des faibles ressources dont il disposait.

Les quelques chiffres ci-après donnent d'ailleurs une idée de son activité au cours des 5 dernières années.

ANNEES	DEVERSEMENTS DE							TOTAL (chiffres arrondis)
	Truites arc et fario et autres salmonidés			Brochets		Autres poissons (carpes, blackbass, sombres, tanches, gardons, etc...)	Ecre- visses	
	Adultes et truitelles	Alevins	Œufs embryonnés en boîte Vibert	Adultes et brochetons	Alevins			
1953 .....	296.500	433.000	—	2.600	24.000	9.000	50	765.000
1954 .....	378.700	170.000	—	1.900	850.000	11.500	—	1.412.000
1955 .....	380.000	30.000	238.000	2.560	—	23.000	30	1.733.000
1956 .....	284.000	200.000	219.000	3.350	1.205.000	5.000	—	1.916.500
1957 .....	497.100	19.000	12.000	600	—	72.000	900	611.500

Ainsi qu'on peut le constater, on s'est orienté en 1957 vers l'élevage presque exclusif de truitelles qui assure un rendement bien supérieur au simple alevinage. Cette amélioration a été obtenue grâce à la mise en service d'une importante Sous-Station qui a été inaugurée en mai dernier par S.A.R. le Prince Moulay Hassan et de nombreuses personnalités.

La campagne d'ésoeculture a échoué en raison de conditions climatiques particulièrement défavorables (étiage, haute température des eaux) qui n'ont pas permis la reprise de reproducteurs; par contre les déversements de poissons blancs nobles (black-bass, sandres) et communs (gardons, tanches, etc...) ont été intensifiés.

Un nouvel essai d'introduction de l'Ecrevisse à pieds rouges a été tenté dans les eaux pures et claires de montagne. Enfin, le difficile élevage de géniteurs de cristivomers et de huchons a été poursuivi dans les fosses de la Station de Ras-el-Mâ; ces splendides poissons arriveront à maturité sexuelle en 1958.

Tous les poissons produits ont été déversés dans plus de 50 rivières et plans d'eau de la zone sud; en 1958, cet effort d'empoissonnement s'étendra à la zone nord.

Pour terminer il y a lieu de signaler la poursuite des essais d'élevage de poissons en rizières; l'expérimentation a porté pour la première fois non seulement sur la Carpe mais aussi sur le Barbeau et la Tanche. Les résultats obtenus ont été satisfaisants;

aussi est-il permis d'espérer que le poisson ainsi produit constituera un jour une ressource alimentaire supplémentaire pour les populations de l'intérieur.

2. Réalisations - Equipements

L'équipement du domaine et des stations piscicoles a été freiné par le manque de crédits. Cependant les installations de la Station de Ras-el-Mâ ont été complétées et améliorées par la construction de bassins de stockage et par l'aménagement d'une rivière artificielle cimentée de 50 mètres de long destinée aux grands géniteurs.

Des plantations ont été entreprises sur les bords de plusieurs rivières et pièces d'eau. Des pistes d'accès ont été aménagées ainsi qu'une dizaine d'hectares de plages de pêche, notamment à Binc-el-Ouidane, dans le but de permettre l'exercice de la pêche professionnelle.

Enfin, le petit plan d'eau artificiel du Mouali (région d'Ifrane) réservé à la famille royale a fait l'objet d'importantes améliorations.

Par contre, les travaux entrepris pour créer un plan d'eau artificiel à salmonidés dans la région d'El-Hajeb ont dû être stoppés faute de moyens financiers.

3. Bilan financier de l'opération pêche-pisciculture

Ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après, le nombre des permis et des licences délivrés a accusé une nette augmentation en 1957 :

NATURE DES PERMIS	ANNEES	
	1956	1957
Permis annuels de pêche sportive .....	2.000	2.537
Permis journaliers de pêche sportive .....	2.794	3.156
Permis spéciaux de pêche aux salmonidés .....	3.002	3.119
Licences et permis de pêche professionnelle .....	142	375

Le total des recettes encaissées par le Trésor s'est élevé à 17.500.000 F contre 15.800.000 F en 1956.

En regard, il est intéressant de noter les dépenses de l'exercice : elles n'ont pas dépassé 9.800.000 F en comprenant dans cette somme la solde de tous les agents piscicoles.

#### 4. Législation - Réglementation et répression des délits

D'importantes modifications ont été apportées au dahir du 11 avril 1922 et à l'arrêté viziriel du 14 avril 1922 par le dahir et les décrets des 23 janvier et 10 juin 1957. Ces textes ont défini avec plus de précision le champ d'application du dahir du 11 avril 1922 ainsi que les catégories de pêche et les règles de leur exercice ; en outre, ils ont fixé la composition du Comité de la pêche et ont défini les pouvoirs réglementaires dévolus désormais respectivement au Président du Conseil et au Ministre de l'Agriculture.

L'arrêté portant réglementation permanente de la pêche a été complètement remanié ; un nouvel arrêté a été publié le 18 avril 1957.

Le braconnage et le commerce illicite du poisson ont pris un développement inquiétant ; les dévastations ont été telles que plusieurs rivières ont été complètement dépeuplées. La surveillance a cependant été plus active qu'en 1956 puisque le nombre de procès-verbaux dressés est passé de 70 à 112.

#### 5. Perspectives d'avenir - Orientation et programme

La salmoniculture et l'ésociculture sont au point,

les installations existantes et les moyens actuels étant à peu près suffisants pour réaliser un empoissonnement satisfaisant des eaux marocaines en espèces sportives. Cependant il serait du plus grand intérêt de pouvoir créer de nouveaux plans d'eau artificiels à permis spéciaux ; ceux-ci, repeuplés chaque année en Truite arc-en-ciel, attirent un nombre de plus en plus grand de pêcheurs et connaissent une vogue sans cesse croissante. Leur rentabilité est telle que les dépenses d'investissement sont amorties en deux ou trois ans.

Ainsi qu'il a été indiqué, le Service de la pisciculture s'oriente actuellement vers de nouvelles activités en s'attachant à développer la pêche professionnelle et la pisciculture alimentaire ; le but recherché est de mettre à la disposition des populations les plus déshéritées des quantités plus importantes de poissons d'eaux douces appartenant notamment à des espèces herbivores et d'accroître ainsi les ressources locales en aliments protéidiques. Mais pour cela il faudrait créer une annexe expérimentale de pisciculture de blancs communs, aider les pêcheurs professionnels qui s'intéressent à la pêche dans les grands plans d'eau, aménager des plages de pêche sur les rives de ces lacs. Enfin, le problème de l'Alose mériterait lui aussi une étude approfondie.

Une tâche importante reste donc à accomplir pour aménager et améliorer un domaine piscicole étendu et très varié dont la prospection constitue au surplus, comme il convient de le souligner, un facteur de développement du tourisme intérieur.